



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

presse

Question écrite n° 105810

## Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur le dispositif d'aide à la presse. Il lui demande s'il entend reconduire le dispositif novateur de la distribution gratuite d'abonnement aux journaux à destination des lycéens et étudiants, pour l'année scolaire 2012, dans un souci de soutien à la presse écrite, élément essentiel de la démocratie française.

## Texte de la réponse

La presse écrite traverse une crise sans précédent, dont les causes sont multiples : coûts structurels élevés supportés par les entreprises de presse, baisse des recettes, notamment publicitaires, désaffection des jeunes publics dans un contexte de concurrence des nouveaux médias numériques. Les États généraux de la presse écrite, qui se sont tenus à l'automne 2008, ont permis d'identifier ces éléments et ont conduit à l'adoption de nombreuses mesures destinées à remédier aux difficultés existantes et à accompagner la presse dans ses efforts d'adaptation aux nouvelles contraintes nées notamment de la concurrence de la presse en ligne et des journaux gratuits. Parmi les mesures mises en oeuvre, le ministère de la culture et de la communication a lancé en 2009, et pour trois ans, l'opération « Mon journal offert », consistant à proposer à tout jeune de 18 à 24 ans un abonnement hebdomadaire gratuit d'un an à un journal quotidien de son choix. La mesure, qui était préconisée par le Livre vert des États généraux, reposait sur quatre points essentiels : la conquête du lectorat jeune en proposant un abonnement gratuit à un journal par semaine pendant 52 semaines ; la fidélisation de ce lectorat l'année suivante ou les deux années suivantes, en lui proposant un abonnement gratuit ou à tarif préférentiel ; la production d'un contenu dédié dans les pages du journal ; le développement de l'interactivité avec le lectorat jeune grâce à des actions plurimédia (sites Internet dédiés, blogs, forums, etc). Ce projet s'inscrivait par ailleurs dans la continuité de plusieurs opérations menées avec succès depuis 2006 auprès des jeunes, notamment par la presse quotidienne régionale (« Lectorat jeune 3.0 »). De telles expériences ont confirmé l'intérêt des 18-24 ans pour la lecture des quotidiens et surtout la nécessité de renforcer cet effort de conquête. Il s'agit ainsi d'intervenir de manière volontariste pour stimuler et créer la demande et d'encourager une première prise en main du journal à un âge où se prennent durablement les habitudes de consommation des médias. Cette initiative s'est traduite par une augmentation des crédits accordés au Fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale (FDM) pour les projets en faveur des jeunes lecteurs. 15 Meuros supplémentaires ont été alloués au FDM sur trois ans pour financer cette action. 5 Meuros ont été inscrits sur le budget 2009 du FDM et 5 Meuros ont été à nouveau inscrits en lois de finance 2010 et 2011. Ces crédits accordés par l'État ont permis de financer, à hauteur de 50 % de son coût, un abonnement gratuit d'un numéro par semaine pendant un an auprès de 200 000 abonnés. Dans la limite de l'enveloppe allouée au sein du FDM, chaque titre dispose d'un quota d'exemplaires subventionnés défini au prorata de sa diffusion contrôlée dans l'univers total des titres associés au projet. Cette règle de répartition des fonds publics permet un traitement équitable pour chaque titre, indépendant de son niveau de notoriété nationale. Dans le cadre de cette enveloppe budgétaire, le projet « Mon journal offert » a pris la forme d'une action collective regroupant les trois syndicats professionnels de la presse quotidienne nationale, régionale et

départementale, soit en tout près de soixante publications. Cette opération a connu un vrai succès : en 2010, 280 000 demandes d'abonnements ont ainsi été transmises par les jeunes bénéficiaires de cette mesure. En 2012, les projets en faveur du lectorat des jeunes continueront d'être soutenus par l'État. La réforme en cours du FDM permettra d'instituer une section entièrement dédiée à la conquête de nouveaux publics pour la presse, et notamment les jeunes lecteurs. Il est prévu de consacrer une part importante de l'enveloppe budgétaire du nouveau fonds à cette action essentielle pour l'avenir de la presse et pour l'éducation à la citoyenneté.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 105810

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 avril 2011, page 3813

**Réponse publiée le :** 2 août 2011, page 8397